

Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 101 titulaires – 42 suppléants	Conseillers en fonction : 101 titulaires – 42 suppléants	Conseillers présents : 61 Dont suppléant(s) : 0 Pouvoirs : 26 Absent(s) excusé(s) : 32 Absent(s) : 8
---	---	--

Date de convocation : 30 septembre 2025

Vote(s) pour : 87  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

**Séance du Lundi 6 octobre 2025,**

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Damien PARMENTIER.

Point n° 2025-10-06-CM-12 :

**ZAC du Domaine de Frescaty : Modification du dossier de création de la ZAC et modalités de concertation.**

Rapporteur : Monsieur François GROSDIDIER

Le Conseil,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Code de l'Environnement,

VU le Décret n° 2017-1412 du 27 septembre 2017 portant création de la Métropole dénommée « Metz Métropole »,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 27 janvier 2014 approuvant le dossier de création de la ZAC du Domaine de Frescaty,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 27 janvier 2014 approuvant le bilan de concertation de la ZAC du Domaine de Frescaty,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 10 mai 2021 approuvant la modification du périmètre de la ZAC du Domaine de Frescaty,

CONSIDERANT la nécessité de modifier le dossier de création de la ZAC du Domaine de Frescaty intégrant la modification précitée et, conformément aux dispositions de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme relatif aux ZAC, il convient également de définir les modalités de concertation,

CONSIDERANT la nécessité d'organiser une concertation avec le public dans le cadre de la modification du dossier de ZAC,

DECIDE d'organiser la concertation préalable avec le public conformément à la réglementation en vigueur et selon les modalités suivantes :

- la présente délibération sera affichée au siège de Metz Métropole et à l'Hôtel de Ville de Moulins-lès-Metz,
- des panneaux d'information présenteront le projet au siège de Metz Métropole et à l'Hôtel de Ville de Moulins-lès-Metz pour une durée d'un mois,
- une réunion publique sera organisée au siège de Metz Métropole pour présenter le projet modifié,

ANP NP

- un dossier présentant le dossier modifié sera mis à disposition du public au siège de Metz Métropole aux jours et heures d'ouverture habituelles pour une durée d'un mois,

Ce dossier comprendra:

- o le plan de situation,
- o le plan du périmètre de la ZAC,
- o le plan de découpage des nouveaux lots,
- o le plan des nouveaux équipements publics,
- o le plan de masse prévisionnel et schématique,
- o le plan guide de la zone,
- o la synthèse des principales données chiffrées (surfaces, densité, etc.),
- o un registre permettant de recueillir les observations du public,

APPROUVE les modalités de la concertation préalable à la modification du dossier de création de la ZAC,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à ouvrir cette concertation selon les modalités énoncées ci-dessus et à signer tout document relatif à cette affaire.

Metz, le 7 octobre 2025

Le Secrétaire de séance



Damien PARMENTIER  
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT

## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20251006-2025-10-CM12-DE

**Numéro de l'acte :** 2025-10-CM12  
**Date de décision :** lundi 6 octobre 2025  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** ZAC du Domaine de Frescaty : Modification du dossier de création de la ZAC et modalités de concertation  
**Classification :** 2.1 - Documents d'urbanisme  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 09/10/2025  
**Numéro AR :** 057-200039865-20251006-2025-10-CM12-DE  
**Document principal :** 99\_DE-12.pdf

#### Historique :

08/10/25 15:26	En cours de création	
08/10/25 15:45	En préparation	Catherine DELLES
09/10/25 09:59	Reçu	Catherine DELLES
09/10/25 10:01	En cours de transmission	
09/10/25 10:04	Transmis en Préfecture	
09/10/25 10:11	Accusé de réception reçu	